

Fier de lutter
Fier d'être à
la **cgt**

FEDERATION DES ACTIVITES POSTALES
ET DE TELECOMMUNICATIONS DE
LOIRE ATLANTIQUE

POSTIERES ET POSTIERS POUR LA RENTREE SCOLAIRE QUELS SONT VOS DROITS



Des facilités d'horaires seront accordées pour la rentrée scolaire du lundi 3 septembre 2018 aux pères ou mères de famille ainsi qu'aux personnes ayant seule la charge d'un ou plusieurs enfants. Cette faculté est également **ouverte pour les entrées en sixième** ainsi qu'aux parents dont les enfants effectuent leur **rentrée à l'école maternelle** que celle-ci ait lieu **avant ou après la rentrée officielle**. Ces facilités d'horaires ne sont pas des autorisations d'absence mais des aménagements d'horaire. **La CGT demande qu'aucune récupération ne soit demandé aux agents.**

Allocation de scolarité

L'allocation de scolarité est attribuable uniquement en dessous d'un **quotient familial de 8 520 €** avec un aménagement spécifique jusqu'à 9 425 € pour les études supérieures. L'allocation de scolarité, **prestation d'activité sociale versée par La Poste**, est **cumulable** avec l'allocation de Rentrée Scolaire, **prestation familiale légale versée par les Caisses d'Allocations Familiales**.

Les niveaux des études entrant dans le champ de la prestation sont :

- les études primaires ; **70€** **NOUVEAU**
- les études secondaires 1er cycle : collège ; **145€**
- les études secondaires 2ème cycle : lycée ; **368€**
- les études supérieures : après le baccalauréat ; **De 100€ à 955€ selon le QF**

Le nombre de **parts fiscales est abondé de 0,5 part supplémentaire** pour les **familles monoparentales** et les **postières et postiers en situation de handicap** bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

**BRH complet à retrouver
sur le site internet :
[fapt44.reference-
syndicale.fr](http://fapt44.reference-syndicale.fr)**

→ RAPPEL DES REVENDICATIONS CGT :

🔊 100€ pour chaque enfant en primaire avec QF 15.000€

🔊 300€ pour chaque enfant en collège avec QF 15.000€

🔊 700€ pour les enfants en lycée avec QF 15.000€

🔊 1.800€ pour les études supérieures avec QF 15.000€



Fier de lutter
Fier d'être à
la **cgt**

FEDERATION DES ACTIVITES POSTALES
ET DE TELECOMMUNICATIONS DE
LOIRE ATLANTIQUE

POSTIERES ET POSTIERS POUR LA RENTREE SCOLAIRE QUELS SONT VOS DROITS



Des facilités d'horaires seront accordées pour la rentrée scolaire du lundi 3 septembre 2018 aux pères ou mères de famille ainsi qu'aux personnes ayant seule la charge d'un ou plusieurs enfants. Cette faculté est également **ouverte pour les entrées en sixième** ainsi qu'aux parents dont les enfants effectuent leur **rentrée à l'école maternelle** que celle-ci ait lieu **avant ou après la rentrée officielle**. Ces facilités d'horaires ne sont pas des autorisations d'absence mais des aménagements d'horaire. **La CGT demande qu'aucune récupération ne soit demandé aux agents.**

Allocation de scolarité

L'allocation de scolarité est attribuable uniquement en dessous d'un **quotient familial de 8 520 €** avec un aménagement spécifique jusqu'à 9 425 € pour les études supérieures. L'allocation de scolarité, **prestation d'activité sociale versée par La Poste**, est **cumulable** avec l'allocation de Rentrée Scolaire, **prestation familiale légale versée par les Caisses d'Allocations Familiales**.

Les niveaux des études entrant dans le champ de la prestation sont :

- les études primaires ; **70€** **NOUVEAU**
- les études secondaires 1er cycle : collège ; **145€**
- les études secondaires 2ème cycle : lycée ; **368€**
- les études supérieures : après le baccalauréat ; **De 100€ à 955€ selon le QF**

Le nombre de **parts fiscales est abondé de 0,5 part supplémentaire** pour les **familles monoparentales** et les **postières et postiers en situation de handicap** bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

**BRH complet à retrouver
sur le site internet :
fapt44.reference-syndicale.fr**

→ RAPPEL DES REVENDICATIONS CGT :

🔊 100€ pour chaque enfant en primaire avec QF 15.000€

🔊 300€ pour chaque enfant en collège avec QF 15.000€

🔊 700€ pour les enfants en lycée avec QF 15.000€

🔊 1.800€ pour les études supérieures avec QF 15.000€

